ment envoyées au coin du boulevard Montmartre.

## LETTRES DE PARIS

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 16 mai.

Les jours ministériels de M. Jules Simon étaient bien décidément comptés, car s'il s'était prononcé, hier, contre l'abrogation de la loi de 1875 sur la presse, il eut été certainement renversé par la majorité républicaine et radicale de la Chambre des députés. N'ayant pas pris cette attitude, contrairement aux engagements contractés dans le Conseil des ministres, M. Jules Simon s'est vu renvoyé par le maréchal.

Ce résultat était inévitable, dans un délai plus ou moins éloigné. Il n'est pas possible de rester longtemps en équilibre sur la corde raide, en tenant un balancier sur l'un des côtés duquel il y a écrit : *profondément conservateur*, et sur l'autre, *profondément républicain*.

Les intimes de l'Elysée assurent que le maréchal, depuis le premier jour de l'arrivée de M. Jules Simon à la tête du ministère, était très-fatigué et très-dégoûté de ce personnage, et n'attendait qu'une occasion favorable pour s'en débarrasser.

Quoi que l'ordre du jour motivé de 4 mai, accepté si imprudemment par le président du Conseil, eut beaucoup mécontenté le maréchal, il ne crut pas cependant opportun de profiter de ce vote pour congédier M. Jules Simon. Vous avez vu par la lettre adressée, ce matin, par le maréchal de Mac-Mahon au président du Conseil, que le silence qu'il a gardé dans la discussion relative à l'abrogation de la loi de 1875 sur la presse, et à la loi municipale, a motivé l'exécution que vient d'opérer si subitement le Président de la République.

Dans la lettre du maréchal, vous remarquerez cette dernière phrase :

« J'ai une responsabilité envers la France dont aujourd'hui *plus que jamais*, je dois me préoccuper. »

Ces mots : *plus que jamais*, ne doivent pas s'appliquer seulement à la crise intérieure, mais doivent s'appliquer aussi aux dangers qui nous menacent du dehors, car décidément les mesures prétendues *compensatrices* de l'Allemagne, indiquent des dispositions très-peu rassurantes.

Vous comprenez que si nous nous trouvions fatalement engagés dans une nouvelle guerre, il ne serait pas possible de commettre la nouvelle faute de livrer les destinées de la France à des hommes du 4 septembre, placés sous la tutelle de l'ex-dictateur Gambetta, qui a une si grande part de responsabilité dans nos désastres de 1870-1871.

Les conseillers du maréchal, en lui inspirant la résolution de congédier M. Jules Simon, ont-ils bien pesé les conséquences de cet acte et sont-ils prêts à prendre des mesures de salut public, capable de mettre notre pays en état de résister à la fois, aux ennemis du dedans et du dehors ?

On répand le bruit que M. Martel serait nommé président du Conseil à la place de M. Jules Simon; cette nouvelle paraît peu vraisemblable, car M. Martel est également blâmé dans la lettre du maréchal.

On prétend aussi que MM. Duclerc, un des vice-présidents du Sénat, et M. Freycinet, auraient été appelés par le maréchal; mais ce serait là, encore un replâtrage du ministère de gauches, lequel ne serait nullement assuré d'avoir la majorité dans les deux Chambres.

D'après une autre rumeur, le renvoi de M. Jules Simon serait le prélude du ministère de Broglie et Fourtou, que l'on présente, depuis un an, comme étant en réserve pour exécuter la dissolution et diriger de nouvelles élections générales.

Grande fureur des gauches, et, demain, séance orageuse à Versailles.

Comme les deux Chambres ne siégent pas aujourd'hui, les ministres ont été préservés d'une interpellation immédiate.

La mort de M. Ernest Picard porte à 6, le nombre des siéges actuellement vacants au Sénat.

Ce sont ceux de MM. de Staplande (Nord), Esquiros (Bouches-du-Rhône), Bonnefoy Sibour (Gard), Charles Roland (Saône-et-Loire) et Maurice (Nord).

Dans les couloirs de la Chambre des députés, on annonçait, hier, que les élections pour le renouvellement des Conseils généraux seraient probablement fixées au 8 juillet.

Dans ce cas, les Chambres devraient nécessairement se séparer à la fin du mois de juin pour revenir en automne, soit à la fin d'octobre, soit au commencement de novembre. Mais le nouveau ministère pourrait bien changer ces dates.

Le *Journal des Débats* prétend que Mgr l'évêque de Nevers vient d'adresser une lettre à M. Jules Simon pour lui reprocher d'avoir accusé le Pape de mensonges et d'avoir altéré la vérité, en rapprochant inexactement les termes de la lettre qui a été écrite par le vénérable prélat au garde des sceaux, ainsi que la réponse faite par Mgr de Nevers à la communication du préfet. On croit, ajoute les *Débats*, que cette lettre, de l'évêque de Nevers, sera jointe à la circulaire adressée aux maires et aux juges-de-paix, et que ces pièces seront déférée au Conseil d'Etat.

*P. S.* — Au départ du courrier, on parle d'une prorogation des Chambres qui serait suivie, dans un mois, de la dissolution.

M. Jules Simon a déjà quitté le ministère, et envoyé, au maréchal, une lettre qui est une timide justification de son attitude dans les dernières séances de la Chambre des députés.

Le duc d'Audiffret-Pasquier aurait décliné la mission de former un nouveau cabinet. DE SAINT-CHÉRON.

(Autre correspondance)

Paris, 16 mai 1877.

La lettre du Maréchal à M. Jules Simon, était pressentie dès hier soir parmi les députés et sénateurs présents à Versailles. M. Jules Simon, disait-on, en évitant de combattre le projet d'abrogation de la loi de 1875, n'avait pas su profiter de l'occasion qui lui était offerte de racheter ce que son acceptation de l'ordre du jour du 4 mai indiquait de faiblesse ou de compromission avec les gauches et dès lors il est devenu impossible, le maréchal ayant dès l'origine stipulé avec lui que si le président du conseil des ministres était républicain, il fallait aussi qu'il fut conservateur.

On savait, en outre, que dans le conseil tenu hier dans la matinée, il avait été convenu que le cabinet combattrait l'abrogation de la loi de 1875, engagement qui n'avait pas plus été tenu que celui pris quelques jours auparavant au sujet de la publicité des séances des conseils municipaux. Bref, la lettre présidentielle était trop justifiée pour surprendre personne ce matin, parmi les conservateurs.

A la petite Bourse du boulevard, où la nouvelle était connue dès neuf heures, elle a tout d'abord peu occupé la spéculation. Ce n'est que plus tard et alors que le bruit s'est répandu que nous allions avoir un ministère de dissolution, que les cours ont fléchi.

A Versailles, où le mercredi est consacré à la réunion des commissions, les députés se sont uniquement livrés à des commentaires à perte de vue sur la lettre du maréchal, M. Gambetta, qui avait été prévenu par son ami, M. Jules Simon, est aussitôt accouru à Paris, afin de convoquer les membres de l'Union républicaine.

On assure que la gauche républicaine est convoquée pour l'après-midi.

Le fait est que personne parmi les opportunistes ou les radicaux extrêmes ne s'attendait à ce que le chef du pouvoir exécutif se lasserait de voir M. Gambetta gouverner sous le nom de M. Jules Simon, et se réveillerait enfin de son long sommeil. Il s'agit pour les gauches ou plutôt pour les meneurs de la majorité d'aviser aux mesures à prendre en face de la démission de M. Jules Simon et des éventualités auxquelles la lettre présidentielle donne ouverture.

Les éventualités sont de deux sortes : elles comportent, en effet : 1° l'avènement d'un ministère de droite, s'appuyant pour gouverner sur la majorité sénatoriale; 2° la reconstitution du cabinet actuel au moyen d'éléments purement centre gauche, lesquels s'efforceraient de rallier une majorité dans les deux Chambres. Mais cette dernière hypothèse n'apparaissant guère que comme un expédient, destiné à obtenir le vote des articles essentiels du budget et gagner la fin de la session, elle est généralement considérée comme devant amener le même résultat que la première, seulement à un terme plus éloigné, c'est-à-dire, la dissolution.

Aux obsèques de M. Ernest Picard, où il y avait affluence de personnages politiques, on prétendait savoir que MM. d'Audiffret-Pasquier et Jules Grévy avaient été mandés à l'Elysée par le Maréchal. Quelques députés radicaux affectaient, en outre, de rattacher la résolution présidentielle à la politique étrangère, et ils ne dissimulaient pas que la retraite de M. Jules Simon serait défavorablement accueillie au Quirinal.

Enfin, pour vous tenir au courant de tout ce qui, vrai ou faux, se rattache à l'événement du jour, je noterai le bruit répandu que, dès hier soir, après un entretien très-vif, entre le maréchal de Mac-Mahon et M. Jules Simon au sujet du vote d'abrogation de la loi de 1875, ce dernier ayant offert sa démission, peut être pour exercer une pression sur l'esprit du maréchal, aurait été tout stupéfait de se voir pris au mot.

Je noterai également que l'on rattache l'abstention de la plupart des membres du centre gauche dans le vote d'abrogation d'hier, à la perplexité où se trouvait ce groupe qui savait que M. Jules Simon s'était engagé à combattre l'abrogation et qui, lui voyant garder le silence, a préféré s'abstenir, dans la crainte de compromettre tout à fait le président du conseil.

Enfin je vous dirai que l'on croit trouver dans un article que publiait, hier soir, l'*Ordre*, sous ce titre : *Gouvernement et Gouvernés*, une sorte d'exposé des motifs de la lettre présidentielle. Ce passage est surtout particulièrement commenté :

« Il y a, dans le corps social, un ébranlement formidable qui a rompu tous les liens, renversé les barrières; confondu les éléments, mêlé tous les mondes. La France actuelle a l'air d'un monstrueux carnaval où grouille et se fait réciproquement valoir tout ce qu'une société malade peut contenir de ridicules et de difformités. Rien n'est à sa place, et la confusion des mots répond au bouleversement des choses. On marche sur la tête; personne ne s'entend plus.

» Il n'y a de vrai dans cette mascarade universelle que l'angoisse publique, et voilà pourquoi, malgré les fanfaronnades des jocrisses et des clowns, du sein du sabbat révolutionnaire s'élève incessamment le même cri de détresse : « Est-ce que cela va longtemps durer ! » Voilà précisément la question qu'il faudrait adresser au gouvernement de M. Jules Simon. »

## BULLETIN ÉCONOMIQUE

On nous écrit de Paris :

Une réunion extra-parlementaire composée de sénateurs et de députés a eu lieu aujourd'hui à 3 heures, au Grand-Hôtel, sous la présidence de M. Feray. Un certain nombre d'industriels assistaient à cette réunion dans laquelle on s'est occupé de la nomination de la commission des tarifs par la Chambre des députés. MM. Feray et Claud, sénateurs M. Villain, député, M. Petit, représentant de l'industrie de l'Ouest, et M. Dubar, au nom de l'industrie du Nord, ont vivement insisté pour que la commission fût composée d'hommes sans idées préconçues et disposés à procéder, avant de prendre une décision, à une enquête sérieuse sur la véritable situation de l'industrie. La réunion comptait cent membres environ dont une cinquantaine de sénateurs et de députés.

## Roubaix-Tourcoing

### ET LE NORD DE LA FRANCE

Les journaux conservateurs de Lille et l'*Univers* de Paris, s'unissent à nous pour demander à M. Achille Scrépel, député de Roubaix, le désaveu du vote émis en son nom, par un de ses collègues dans la séance du 4 mai.

Le silence de M. Scrépel serait la réponse la plus significative qu'il pût faire. Nous saurions alors jusqu'à quel point M. Scrépel est prisonnier du parti radical.

AFFAIRE DE M. LE SUBSTITUT DEBUS. — Nous avons annoncé, il y a deux jours, la condamnation de M. le substitut Debus, prononcée à raison d'outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions. Voici le texte de l'arrêt:

« Attendu que l'inculpé Debus, en sa qualité de substitut du procureur de la république à Dunkerque, a, dans cette ville, le 19 avril 1877, écrit et adressé à M. le ministre de la justice une lettre qui, dans la pensée de l'inculpé, devait être communiquée, et a été communiquée en effet au procureur de la république à Dunkerque, qui contenait notamment les passages suivants :

« Le procureur de la république à Dunkerque.....

» .... M. Pelletreau vous signalait avec un » luxe de détails qui prouve plus en faveur » de son imagination que de son cœur, dans » un rapport qui restera un modèle du genre, » en ce temps où la délation semble se com» plaire dans les sphères élevées, les incorrec» tions et les intempérances de langage com» mises quotidiennement par moi au sein » même du parquet de Dunkerque....

» M. Pelletreau n'avait pas craint de puiser dans des conversations de collègue à collègue les éléments d'une dénonciation contre son inférieur.

» Et plus loin: « Vous auriez pu peut-être » aussi épargner à un homme, que les lau» riers de M. Serre empêchaient de dormir, à » M. Pelletreau, procureur de la République » à Dunkerque, cette triste occasion de con» quérir, au prix d'une de ces lâchetés qui lui » sont familières, de nouveaux titres à un » avancement, dont, j'ose l'espérer, vous le » trouverez digne désormais. »

» Attendu que ce fait reconnu par l'inculpé, constitue le délit d'outrage par écrit envers un magistrat, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, et tendant à inculper son honneur et sa délicatesse, lequel délit est prévu et réprimé par l'art. 212 du Code pénal;

» Attendu que l'inculpé reconnaît également avoir envoyé ladite lettre, dans un but de publication, à divers journaux, qui l'ont publiée, et dont les exemplaires sont joints à la procédure;

» Attendu que ce fait constitue à sa charge la complicité du délit d'outrage commis publiquement envers un fonctionnaire public, à raison de ses fonctions, délit prévu et puni par l'art. 6 de la loi du 25 mars 1822 et par les art. 59 et 60 du Code pénal;

» Attendu que l'inculpé, substitut du procureur de la République à Dunkerque, était chargé, en cette qualité, de surveiller les délits susmentionnés et d'en poursuivre la répression;

» Attendu, toutefois, qu'il existe dans la cause des circonstances atténuantes;

» La cour déclare Debus, substitut du procureur de la république à Dunkerque, nommé en la même qualité à Sétif (Algérie), convaincu du délit d'outrage par écrit, et de complicité de délit d'outrage public envers un magistrat, à raison de l'exercice de ses fonctions, et ce aux dates et dans les conditions où ces délits sont relevés dans la citation, et avec la circonstance aggravante y mentionnée, et lui faisant application des articles de loi dont il a été donné lecture, condamne Debus à un mois d'emprisonnement et à 100 francs d'amende, le condamne en outre aux frais. »

Nous rappelons aux intéressés que c'est le 1er juin que se tient à Roubaix, le conseil de révision.

Au coin de la rue de l'Epeule et de la rue des Arts, un petit événement s'est produit ce matin.

Une voiture dont l'essieu venait de se briser, a atteint un cheval qui passait au portrait, et le cheval effrayé, s'est emporté subitement. Il a pris au triple galop la rue des Arts; ce n'est qu'avec peine qu'un cabaretier, nommé Gérard, est parvenue à l'arrêter.

Aucun accident n'en est résulté.

Procès-verbal a été dressé, hier, de par la loi Grammont, à deux charretiers qui maltraitaient leurs chevaux; l'un des charretiers, nommé J.-B. Wandenberghe, dans la rue du Collége, l'autre appelé J. Vandelobelle, rue du Moulin.

Une voiture de place qui sortait hier soir, vers 6 heures de la gare, au trot, a heurté un car qui passait devant l'entrée de la cour; deux vitres du car ont été brisées.

Le cocher de la voiture de place s'est vu dresser procès-verbal; attendu qu'il est interdit aux voitures de prendre le trot en sortant de la gare, à cause des accidents qu'il pourrait en résulter, surtout depuis l'établissement des tramways.

Un accident est arrivé, hier, vers dix heures du matin, à un ouvrier nommé Shelbaert, qui travaillait à décharger des rails pour la nouvelle ligne du chemin de fer de Tourcoing à Menin, dans la rue de Paris. Il eu une jambe fracturée par la chûte de l'un d'eux.

Les gendarmes d'Halluin ont arrêté le 15 mai, rodant dans les environs de cette commune, un individu nommé Hippolyte Rotty, reconnu par eux pour avoir habité cette localité et avoir été expulsé de France, en janvier dernier. à la suite de deux condamnations pour coups ; Rotty est, paraît-il, un batailleur incorrigible. Il a été écroué provisoirement à la prison de Tourcoing.

Le parricide de Termonde, De Beule, arrêté par la police de Lille, dans les circonstances que nous avons indiquées, a été remis avant-hier aux autorités belges, par la gendarmerie de Tourcoing.

Treize expulsés hier, et six aujourd'hui, ont été conduits à la frontière, par le Mont-à-Leux.

Le malheureux Dierick, dont nous avons relaté la chute dans le canal, il y a quelques jours, ne possédait pas toutes ses facultés mentales.

Ce n'était pas un accident qui lui était arrivé, mais le malheureux avait voulu se suicider.

Il vient de renouveler, cette tentative avant-hier, et cette fois-ci personne n'était là pour le sauver. Dierick a été retiré mort du canal. Il était âgé de 56 ans, et habitait Marcq.

Nous croyons utile de rappeler aux réservistes, dans leur intérêt même, que, lorsqu'ils se déplacent pour voyager pendant au moins deux mois, ils doivent en faire la déclaration à la gendarmerie de leur point de départ, soit verbalement, soit par écrit.

Aux termes de la loi du 18 novembre 1875, la même déclaration doit être faite au commandant de la gendarmerie de la localité où ils sont venus résider.

A l'étranger, les déclarations de changement de résidence ou de déplacement pour voyager sont faites aux agents consulaires.

Le conseil de la Chambre syndicale à Lille, des entrepreneurs de travaux de batiments, dans sa séance du 7 mai, a constitué comme suit son bureau pour l'année 1877-1878 :

Président, M. Laurenge. — Vice-président, M. Deperne-Meurisse. — Trésorier, M. Charles Senoutzen. — Rapporteur, M. Emile Rouzé. — Secrétaire, M. Eugène Duchaufour. — Syndics, MM. César Huidiez, César Carlier, Gustave Bureau, Damide.

On a écroué, hier, à la maison d'arrêt de Lille, dit un de nos confrères, le troisième *grec*, inculpé dans l'affaire du bal des vieillards. On se rappelle qu'il était parvenu à s'échapper du café Hébert, laissant ses deux co-prévenus avec ceux qui les accusaient d'avoir triché au jeu de cartes.

Cet individu, nommé Edouard Zuyderhof, âgé de 37 ans, négociant à Amsterdam, où il est né, s'était réfugié en Belgique.

C'est là qu'il a été arrêté à la demande d'extradition du gouvernement, et en vertu d'un réquisitoire délivré par M. le procureur général de la Cour d'appel de Bruxelles. C'est le 12 que la gendarmerie belge de Quiévrain l'a remis entre les mains de celle de Blanc-Misseron, près de Valenciennes. Ce sont les gendarmes de cette dernière ville qui ont amené, hier, Zuyderhof à Lille.

Il paraît qu'il lui en coûtait de passer devant le café Hébert, où il failli être arrêté, car il a prié les gendarmes de prendre une autre direction. Les gendarmes ne savaient pourquoi, mais ont accédé à son désir.

La place de la *Nouvelle-Aventure*, à Wazemmes, à été mis en émoi, hier matin. Une femme, Moronval, âgée de cinquante-six ans, est tombée du second étage de sa maison dans la rue. On l'a relevée ayant une grave fracture du crâne et les deux poignets brisés.

Y a-t-il eu, là, simple accident, crime ou tentative de suicide? C'est ce que dira sans doute l'instruction commencée. Le mari, en effet, a été immédiatement mis à la disposition de la justice et les voisins prétendent que le ménage Moronval était fréquemment troublé par des discussions violentes. Il y a une quinzaine même, le mari, aujourd'hui arrêté, a été l'objet d'un procès-verbal pour coups et blessures à sa femme.

La blessée a été transportée à l'hôpital Saint-Sauveur, où son état est des plus graves. Elle avait cependant, mercredi soir, recouvré la parole, mais sans donner encore d'autre signe de conna ssance.

Il y avait hier 1.240 hectolitres de blé au marché de Lille. Les ventes ont été assez lentes de 22 fr. 50 à 27 fr. 50, en baisse commerciale de 50 à 75 cent. à l'hectolitre.

Les fariniers cotent aujourd'hui de 46 à 46 50, 47 et 48 fr. 50. Les deux premiers cours sont à peu près sérieux. Nous ne signalons le dernier que pour en montrer le ridicule. On trouve facilement vendeurs de 45 à 46 fr. les 100 kilos.

Les nouvelles de la campagne sont très bonnes. Les dernières pluies ont fait un bien considérable aux produits en terre. On ne demande plus que de la chaleur. Les dernières gelées n'ont point, comme on le craignait, porté préjudice aux arbres fruitiers. Au dire des cultivateurs, on a rarement vu une apparence de fruits aussi belle.

Pour la chronique locale, *G. Baudelot*

## Cour d'assises du Nord

Audience du 17 mai

(De notre correspondant particulier)

PRÉSIDENCE DE Mr HIBON, CONSEILLER,

1e Affaire. — *Vol qualifié.*

Un vol fut commis à Tourcoing, dans la nuit du 10 au 11 janvier 1877, au préjudice des époux Delgatte, cabaretier. Pour pénétrer dans la maison, le voleur avait cassé un carreau; puis il avait fracturé le comptoir, qui ne contenait que 7 fr. 25. Au premier étage, ayant fait sauter la serrure, il ne trouva rien qui lui parut digne de lui. La nuit suivante, un étranger fut trouvé dans l'impasse du Lac, couché sur une voiture; ses allures parurent suspectes; on le conduisit au poste; fouillé, on trouva sur lui des outils de vitrier, des pièces de monnaie et divers autres objets. Mandée chez le commissaire de police, la femme Delgatte reconnut ces objets, c'étaient bien ceux volés chez elle pendant la nuit précédente, dans le tiroir de sa caisse. En face de ces constatations, de preuves aussi évidentes, l'individu arrêté ne put nier. Il déclara se nommer Gustave Devos, ouvrier peintre, demeurant à Courtrai, et reconnut qu'il était l'auteur du vol. L'effraction avait été produite à l'aide d'un clou et de divers outils; quant au carreau, c'est avec son couteau qu'il est parvenu à le détacher du chassis. Les renseignements les plus mauvais sont fournis sur son compte; séparé de sa femme, il habitait avec une femme mariée, qui tenait une maison de débauche. Il est soupçonné d'avoir commis d'autres vols à Tournai. Plusieurs fois déjà, il a été condamné par les tribunaux de Belgique; il est, du reste signalé comme dangereux, par la police de son pays.

Devos est âgé de 40 ans, il est né à Harlebek, il habitait Courtrai.

Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, il est condamné à 5 ans de réclusion.

Ministère public: Mr Moriliot.

Défenseur, Mr Dhooghe.

**Etat-Civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 mai. — Virginie Lecerf, rue du Beau-Chêne, 10. — Nicolas Segard, rue Ste-Elisabeth, 37.— Lucie Demunter, rue du Fontenoy, cour Delhaye, 2. —Alice Facques, rue du Collége, 102. — Alice Ghesquière, rue de l'Epeule, 128. — Angèle Lefebvre, rue des Ogiers, 55.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 mai. — Alcidie Leclercq, 28 ans, 16 jours, rue de la Concorde, 37. — Eléomore Paris, 1 an, rue Bernard, cour Cornille, 3. — Henri Dussaussois, 47 ans, marchand boucher, rue du Curé, 28. — Amélie Metsu, 36 ans, 3 mois, ménagère, rue Blanchemaille.

MARIAGE, du 16 mai. — Philippe Senacq, 34 ans, employé de commerce, et Zélima Parent, 31 ans, sans profession.

**Etat-Civil de Tourcoing.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 mai. — Marguerite Beusschaere, aux Phalempins. — Marguerite Desreux, rue Fin de la Guerre.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 mai. — Catherine Desreux, 64 ans 7 mois, épouse de Philippe Michel, rue de la Blanche-Porte. 91. Antoine Leman, 86 ans 5 mois, veuf de Marie Messelin, rue de Lille.

## CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUSSAUSSOIS-WACRENIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur HENRI-BENOIT DUSSAUSSOIS, boucher, décédé à Roubaix, le 16 mai 1877, à l'âge de 46 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi** et **service solennels** qui auront lieu le vendredi 18 courant. à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curé, 28.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le vendredi 18 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur ADOLPHE VALCKE, décédé à Roubaix, le 15 avril 1877, dans sa 23e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## Belgique

EMPRUNT DE BRUXELLES 1867. — Un tirage d'obligations qui vient d'avoir lieu a donné les résultats suivants :

Le n° 90.062 est remboursable par 25,000 francs.

Le n° 117.383 par 2.000 fr.

Les nos 2.147 et 148.886 chacun par 1.000 francs.

Les nos 529 et 91.803 chacun par 500 fr.

Les nos 77.633, 138.339, 188.395, 217.716 chacun par 250 fr.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.)

## Faits Divers

— LE TESTAMENT DE CARPEAUX.— Le statuaire Carpeaux, dont les dernières années furent. comme on sait, attristées par des dissensions intestines, laissa un testament dont la nullité fut demandée par Mme veuve Carpeaux, et dont voici certains passages :

« Je lègue au musée de Valenciennes ma ville natale, tous les modèles en plâtre et les desseins de mes œuvres, et la collection de croquis que j'ai exécutés à Rome et partout où j'ai voyagé, et qui sont chez mes parents et à Auteuil: mais à la condition que, sous la surveillance du conservateur du musée, mes œuvres seront reproduites et répandues aussi largement que possible.

Le produit de ces reproductions appartiend a à ma succession.

Je lègue à mon père ou à ma mère, ou au survivant d'eux, tout ce dont la loi me permet de disposer en leur faveur.»

Le testateur oubliait qu'il avait par son contrat de mariage, disposé de la quotité disponible en faveur de sa femme, et que cette donation faisait obstacle à l'exécution du testament.

Mme veuve Carpeau avait tout d'abord conclu à la nullité du testament en invoquant l'insanité d'esprit du testateur. Elle renonça depuis à ce moyen, et Mr Dreyfus, a soutenu seulement que les dispositions testamentaires de Carpeaux ne pouvaient être exécutées par suite des dispositions antérieures du contrat de mariage.

Le père et la mère de Carpeaux, réduits au dénûment avaient aussi formé contre la veuve de leur fils une demande en pension alimentaire. Mais les ressources très-restreintes de la veuve ne pouvaient permettre au tribunal civil de la Seine de faire droit à cette demande. Il s'est borné simplement à déclarer nul et de nul effet le testament du grand artiste.

— EXÉCUTION CAPITALE.—L'exécution de Francisco Badel, condamné à la peine de mort par la Cour d'assises des Hautes-Pyrénées, a eu lieu samedi matin à quatre heures et demie.

Ce fut à trois heures seulement, raconte l'*Observateur*, que se rendirent à la prison M. l'abbé Clare, professeur au séminaire, et le R. P. Fourcade, aumônier de la garnison, accompagnés de M. d'Espourrins, juge d'instruction, de M. Du Moulin de la Barthète, procureur de la République, de M. de la Grandière, substitut, de M. Doncœur, conseiller de préfecture, et du greffier du tribunal civil.

Badel dormait avec calme ; son front avait conservé la sérénité de la veille ; il fallut l'appeler pour le réveiller. Il ouvrit de grands yeux, et, reconnaissant la personne de qui il avait réclamé ce suprême service, il comprit tout. « Ah ! merci, dit-il en lui serrant énergiquement la main; je vous l'avais demandé ; merci, je serai ferme.» Puis, se retournant brusquement, il chercha son crucifix : on le lui présenta, il le baisa longtemps si affectueusement, et se redressant, il dit : «Je suis prêt.»

On lui fit revêtir les habits qu'il portait à l'audience ; et, comme on desserrait les fers : « Si la loi veut que je les garde, je m'y soumettrai volontiers. »

On voulut le chausser : «Mais, dit-il, Jésus-Christ est allé nu pieds du Calvaire, et il était innocent ! »

Alors, promenant lentement ses regards sur les quelques personnes qui assistaient à ce cruel spectacle :« J'offre à Dieu le sacrifice de ma vie en expiation. Je demande pardon à tous et à vous en particulier, dit-il à ses gardiens, si je vous ai offensés. Je remercie M. le gardien en chef de toutes les bontés dont il m'a entouré.

Conduit à la chapelle, Francisco resta seul pendant quelques minutes avec le digne abbé Clare; c'était la dernière confession.

La messe commence, M. l'abbé Clare est à l'autel ; on offre une chaise à Badel, qui l'écarte doucement et s'agenouille sur la dalle nue ; il reste dans cette attitude pendant toute la durée du Saint-Sacrifice. Assisté du R. P. Fourcade, il priait avec calme et une piété profonde. Au moment du *Pater*, il le récita tout haut et inspirant tout particulièrement sur ces paroles : Pardonnez-nous comme nous pardonnons : « Oh ! oui, dit-il, comme je pardonne à tous de tout mon cœur, comme *je lui pardonne*, moi-aussi ! » Ce fut la seule allusion qu'il ait faite à la mesure de clémence qui rendait si inégale la part des deux complices.

Il communia. Sa figure perdit tout à coup l'expression un peu crispée qu'elle avait gardée du réveil : elle rayonnait de calme et d'énergie.

En ce moment, une hirondelle perchée sur la porte entr'ouverte de la chapelle gazouilla à plusieurs reprises sa joyeuse chanson. Francisco se retourna instinctivement et sourit à sa douce conseatrice.

Enfin, le moment était venu de subir les derniers apprêts; il se livra lui-même aux exécuteurs et leur dit: « Accomplissez, messieurs, votre mission ; Notre-Seigneur en a souffert bien davantage!»

Il demanda qu'on attachât à ses mains un crucifix et une médaille, et il sortit d'un pas ferme. Il aperçut alors une personne qui avait eu pour lui quelque sollicitude pendant sa captivité; il s'approcha et lui baisa respectueusement la main.

Il monta en voiture et pria tout le temps que dura le trajet. Arrivé au lieu du supplice, il descendit, soutenu par les deux dignes prêtres, et, après avoir reçu leur dernière bénédiction et le baiser de paix, il embrassa la croix et s'inclina lui-même sur la planche fatale, sans avoir donné le moindre signe de défaillance.

Il avait plusieurs fois promis dans la prison de faire de sa mort une solennelle réparation à Dieu et à la société.

Quelques minutes après, les deux prêtres psalmodiaient sur sa tombe les prières des morts.

Pendant ce temps, à la prison, on annonçait à Marie Viau la commutation de sa peine et la suprême expiation du malheureux qu'elle avait poussé dans l'abîme. Pour toute réponse, elle se roula sur elle-même en poussant un sourd rugissement.

— Un cyclone d'une violence inouïe s'est déchaîné le 24 avril, à six heures du matin, sur la ville de Galveston, au Texas. La vitesse du vent, écrit-on au *New-York-Herald*, atteignait 63 milles à l'heure. Un grand nombre de maisons se sont écroulées et plusieurs personnes ensevelies sous les décombres. Ce cyclone, qui n'a duré que dix à quinze minutes, a été plus terrible que celui de 1875.

— La Société de géographie de Berlin vient de recevoir des nouvelles du docteur Edwin von Bary, qui a consacré plusieurs mois à l'exploration du Sahara central. Ce voyageur est revenu à Rhat après une excursion fructueuse dans la vallée de Mibero, sur les pentes septentrionales du plateau de Pasili, dans le pays des Touaregs et aux sources chaudes de Sebarbarch. Les résultats de l'expédition du docteur von Bary sont, paraît-il, très-intéressants au point de vue géologique.